



Mars 2021

Volume 33

Numéro 03

Communiqué de presse



POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

L'HIVER EST LÀ ET LES MOTONEIGISTES AUSSI !

Février 2021 – La Sûreté du Québec demande la collaboration des motoneigistes, afin que ceux-ci pratiquent leur sport aux endroits appropriés dans le respect et la quiétude des résidents et de l'environnement. Depuis le début de la saison, la Sûreté du Québec désire sensibiliser la clientèle de motoneigistes circulant hors sentier sur des terres privées, causant par la même occasion des bris importants à certaines installations.

Les motoneigistes désirant circuler hors sentier, ou pratiquer communément le hors-piste, doivent préalablement s'informer des endroits où il est possible de le faire légalement au Québec.

Voici quelques dispositions importantes de la Loi sur les véhicules hors route :

- Le conducteur d'un véhicule hors route doit obtenir l'autorisation du propriétaire ou locataire de la terre du domaine privé afin d'y circuler - (art. 70 (350\$), art. 30 (450\$) et art. 48 (250\$))
- L'âge minimal pour conduire un véhicule hors route est de 16 ans - (amende de 100\$ art. 21)
- Le propriétaire, le gardien du véhicule hors route ou une personne en autorité sur un enfant, qui permet ou tolère la conduite d'un tel véhicule par un enfant de moins de 16 ans - hors sentier (art. 21 (450\$))
- Pour les jeunes âgés de 16 et 17 ans désirant conduire un véhicule hors route, un certificat d'aptitude est obligatoire - (art. 16 cod 201 (450\$))
- Il est interdit de circuler sur les chemins publics avec un véhicule hors route, sauf dans les cas d'exception prévus à la Loi sur les véhicules hors route - (art. 73 (350\$))
- Le port du casque protecteur est obligatoire (conducteur et passager), peu importe l'endroit où l'on circule en véhicule hors route - (art. 52 (350\$))

Les policiers procéderont dans les prochaines semaines à des opérations de surveillance dans le secteur afin de cibler les conducteurs en infraction, non seulement en vertu du Code de la sécurité routière mais également en vertu du Code criminel, notamment dans les cas de capacité de conduite affaiblie par l'alcool, la drogue ou une combinaison des deux et ce, peu importe les lieux de circulation.

La Sûreté du Québec tient à rappeler que la conduite avec les capacités affaiblies et la vitesse constituent les principales causes de collision mortelle depuis les dernières années.

Vous trouverez ci-après les principaux points qui seront à l'ordre du jour à la séance régulière du Conseil du lundi, 1 mars 2021 à 18h30 à huis-clos, par vidéoconférence.

- 1 Versement de la 1^{er} partie de la subvention de la bibliothèque.
- 2 Autorisation de signature du formulaire d'analyse de frais pour l'enlèvement d'équipement de Bell.
- 3 Autorisation de paiement pour les travaux de déplacement d'un poteau électrique.
- 4 Demande de collecte de fonds pour travailleurs essentiels.

Dernières séances du 1 février 2021 :

- 1 Résolution pour décréter les journées du 15 au 19 février, les journées de la persévérance scolaire.
- 2 Demande de commandite du FarWest'ival de Ste-Jeanne-d'Arc. Refusé
- 3 Résolution pour céder le lot 5 795 085 à l'entreprise 9145-1815 Québec Inc.
- 4 Nomination d'un administrateur sur le C.A. de l'OMH Maria-Chapdelaine.
- 5 Résolution pour nommer un inspecteur en bâtiment et de l'émission des permis.

Financé par le gouvernement du Canada | **Canada** 

VOUS AVEZ DES QUESTIONS EN LIEN AVEC

VOTRE :

Tablette  Ordinateur  Cellulaire  

NOS FORMATEURS ET FORMATRICES SONT DISPONIBLES POUR RÉPONDRE À VOS QUESTIONS ET C'EST GRATUIT!

UNIQUEMENT POUR LES SECTEURS

Secteur Domaine-du-Roy	Secteur Maria-Chapdelaine
Suzie Haché : 418-637-2719	Jessica Beauregard : 418-637-2158
Richard Thibeault : 418-637-0285	Michel Loranger : 418-637-5058

Campagne de récupération de tablettes et d'ordinateurs portables



En cours!

Téléphonez au 418-276-6677

AMBASSADEURS RECHERCHÉS

Vous êtes un cycliste motivé?

Les formations débuteront bientôt.

INSCRIPTION JUSQU'AU 15 AVRIL!

**Le rôle des
ambassadeurs**



**Les qualités
recherchées** 

- ▶ Facilité à communiquer
- ▶ Disponibilité
- ▶ Motivation



DEVENIR AMBASSADEUR
VOUS INTÉRESSE?



418 668-4541 assistance@veloroutedesbleuets.com

SAISON 2021

L'ÉTÉ APPROCHE NOUS EMBAUCHONS



30 h/semaine
**AIDE-CUISINIER / AIDE-CUISINIÈRE
ET SERVICE
-BISTR'EAU PUB-**

Pour être au centre de l'action du village
Aide à la cuisine en réalisant des plats, en coupant des **bonnes patates** et
en faisant un peu de vaisselle
Prise de commandes à la caisse, service à la clientèle



30 h/semaine
**PRÉPOSÉ(E) AUX QUAIS
-MARINA-**

Pour un emploi qui sort de l'ordinaire
Entretien des quais, accueil des plaisanciers
Aide à l'accostage et à l'amarrage
Location de quais journaliers, de kayaks et de planches



30 h/semaine
**PRÉPOSÉ(E) À L'ACCUEIL
-CAMPING-**

Pour être le visage de Péribonka
Accueil des campeurs, prise des paiements et des réservations,
Lien privilégié avec les clients du camping
Vente de produits de camping



20 h/semaine
**PRÉPOSÉ(E) À L'ENTRETIEN
MÉNAGER
- CAMPING -**

Pour être le protecteur de nos clients contre la Covid-19
Ménage des chalets et des prêts-à-camper
Ménage des installations sanitaires et des lieux communs



20 h/semaine
**SURVEILLANT(E) D'ACCUEIL
-CAMPING-**

Pour être la caméra de sécurité de nos campeurs
Surveillance de la barrière d'accueil
Location de vélos et service à la clientèle

DATE LIMITE POUR POSTULER

31 mars 2021

(418) 374-2967 POSTE 103 | COSEP@PERIBONKA.CA